



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03633

Numéro SIREN : 811 279 652

Nom ou dénomination : LEV & DES INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2017 sous le numéro de dépôt 22524

LEV & DES INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 21 Rue de Plaisance
92140 CLAMART

R.C.S NANTERRE : 811 279 652

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2017**

Le 10 juin 2017,
à onze heures,

Les associés de la société **LEV & DES INVESTISSEMENTS**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Benoit PROT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, absent est excusé.

Madame Pascale LE VAICHER, préside la séance en qualité de Présidente de la société.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés et du commissaire aux comptes;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires ou les statuts ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

rw

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre quant à la dissolution anticipée de la société du fait des pertes constatées rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoir pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale décide de ne pas dissoudre la société par anticipation mais la poursuite de son activité et ce, malgré des capitaux devenus inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos la 30 septembre 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Seconde Résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.